



ARRETE n° 2025 – 250

**Portant autorisation de stationnement sur la voie publique
en faveur de Monsieur Loïs François DALLERY**

Le Maire de la Commune de Bras-Panon

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code pénal ;

Vu le Code du Travail ;

Vu le Code de consommation ;

Vu le Code des transports ;

Vu l'arrêté municipal n° 2016-035 en date du 19 Février 2016, fixant le nombre d'autorisations de stationnement de taxi

Considérant que rien ne s'oppose à ce que Monsieur DALLERY Loïs François poursuit l'exploitation de l'autorisation de stationnement n°8

ARRETE

Article 1 : Monsieur DALLERY Loïs François, titulaire de l'autorisation de stationnement n°8 délivrée en date du 27 Janvier 1994, est autorisé à exploiter sur la Commune de Bras-Panon.

Article 2 : Le véhicule autorisé à stationner est le suivant : Véhicule de marque PEUGEOT dont le numéro d'immatriculation est FK - 170 - ER

Article 3 : Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.

Article 4 : MM. Le Directeur Général des Services,
Le Chef de la Police Municipale,
Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Bras-Panon
Monsieur DALLERY Loïs François

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Bras-Panon, le

26 MARS 2025

Le Maire

Le Maire et par délégation
Aux Finances et Aux Affaires Scolaires

Mario EDMOND

Jeannick ATCHAPA